

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 FEVRIER 2022</p>

Le compte rendu du 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. On constate une stricte concordance avec le compte administratif.

Compte administratif 2021

Mr Pierre COUDERC présente le compte administratif 2021 de la commune.

Dépenses de fonctionnement :	889 152.17 €
Recettes de fonctionnement :	1 135 810.30 €

Dépenses d'investissement :	1 249 422.00 €
Recettes d'investissement :	1 375 106.00 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	640 931 €
Recettes :	590 254 €

Il est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2021

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 428 387.29 € et un déficit d'investissement de 305 372.68 € (résultat de clôture + restes à réaliser).

Le conseil municipal valide l'affectation suivante : 305 372.68 € en recettes d'investissement et 123 014.61 € en recettes de fonctionnement.

Convention de répartition des charges pour l'emploi d'un chargé de coopération

Suite au recrutement d'un chargé de coopération dans le cadre de la convention territoriale globale, il a été décidé de répartir les charges pour l'emploi de cet agent entre les 5 communes de l'ouest aggro (Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul des Landes, Sansac de Marmiesse et Ytrac). Une convention énonçant les conditions de répartition sera signée par les 5 communes.

Remboursement des frais de déplacement aux agents de la commune

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à rembourser les frais de déplacement aux agents amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ou pour se rendre à des formations ou des réunions d'information selon le barème officiel.

Débat sur la protection sociale complémentaire

Dans le cadre de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, le Conseil Municipal organise un débat sur les garanties accordées aux agents.

Points divers :

- **Point sur les travaux :**

Les travaux de fermeture des cours des écoles et du logement du presbytère sont terminés.

Les travaux en cours : le préau et l'école maternelle qui se poursuivent pendant les vacances de février ainsi que les travaux au logement de la poste qui ont pris un peu de retard.

Le matériel pour l'aménagement de l'aire de jeux est commandé.

Un devis pour la réfection de l'enrobé des ateliers municipaux a été demandé.

- **Recensement de la population** : il se poursuit et arrive bientôt à sa fin. Merci pour l'accueil que vous avez réservé à nos agents recenseurs.
- **Demande d'inscription au tour du Cantal pédestre** : la commune de Sansac de Marmiesse ne souhaite pas donner suite.
- **Boîte à livres** : La boîte à livre installée Place du commerce étant souvent saturée, il est décidé d'en mettre une autre vers l'aire de jeux.
- **Acquisition du terrain de Labattude** : acte de vente a été signé chez le notaire
- **Site internet** : le nouveau site est opérationnel depuis le 4 février 2022. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.